



Remise en état d'un terrain cultivable en fin de bail.

Par **sevellec**, le **06/09/2008** à **14:35**

Un cultivateur, suite à un bail de quatre ans signé avec moi, propriétaire du terrain, ne désire pas renouveler le bail. Le terrain, dans lequel il cultivait des oignons, a été laissé à l'abandon, dans un état proche de la friche; De surcroît, des rigoles profondes d'irrigation traversent le terrain jonché de vieux cageots.

Une demande de remise en état est-elle recevable ?